

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DE VERDUN – LE 1^{ER} DÉCEMBRE 2009

Procès-verbal d'une assemblée publique de consultation tenue le mardi 1^{er} décembre 2009 à 18 h, en la salle 205 de la mairie de l'arrondissement de Verdun.

PRÉSENCES: Monsieur Alain Tassé, conseiller de ville
Madame Ann Guy, conseillère d'arrondissement
Monsieur André Savard, conseiller d'arrondissement
Monsieur Gilles Baril, directeur de l'arrondissement
Monsieur Benoît Malette, chef, division urbanisme, Aménagement urbain et services aux entreprises
Madame Louise Hébert, directrice du bureau d'arrondissement et secrétaire du conseil d'arrondissement.

Monsieur le conseiller Alain Tassé préside la séance.

PROJET DE RÈGLEMENT 1700-72

Règlement modifiant le règlement de zonage 1700, tel qu'amendé, de façon à :

- Modifier les limites de la zone H02-69 de manière à y inclure la zone C02-133 abrogée;
- Abroger la grille des usages et normes C02-133;
- Retirer la zone C02-133 des secteurs pouvant être exemptés de l'obligation de fournir des espaces de stationnement.

PROJET DE RÉSOLUTION CA09 210410

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) de l'arrondissement de Verdun (RCA08 210003, RCA08 210003-1), une résolution afin d'augmenter le nombre de cases de stationnement et de modifier la structure du bâtiment sur le lot 1 152 920 (anciennement 3028 à 3030 boulevard LaSalle – Star Dyer) comme suit:

1. D'autoriser que les immeubles situés aux 3028, 3030 et 3032, boulevard LaSalle aient quatre cases de stationnement chacun plutôt que trois tel qu'approuvé dans la résolution d'approbation du projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble;
2. D'autoriser que le coin sud de l'immeuble situé au 3034, boulevard LaSalle soit d'un angle de 45° plutôt que de 90° tel qu'approuvé dans la résolution d'approbation du projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

Le président de l'assemblée invite monsieur Benoît Malette, chef, division urbanisme, à expliquer ces projets ainsi que les conséquences de leur adoption.

Le président invite les deux personnes présentes à s'exprimer sur ces projets; celles-ci demandent à être entendues et sont entendues.

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST

RÉSOLU QUE la séance soit levée à 18 h 15.

PRÉSIDENT

SECRÉTAIRE